



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

### Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

#### **Plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire**

#### **Services communs**

#### **Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail**

#### **Fourniture de services consultatifs**

#### **Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux**

#### **Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales**

#### **Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif a examiné les rapports établis par le Secrétaire général sur les questions suivantes : plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire (A/57/362); services communs (A/57/176); évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail (A/57/364); fourniture de services consultatifs (A/57/363); arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux (A/57/348); et la note du Secrétaire général sur la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales (A/57/361). À cette occasion, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des précisions et des éclaircissements.



## **A. Plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire**

2. Le rapport du Secrétaire général (A/57/362) est soumis comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 161 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 dans lequel elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte sur les mesures qu'il envisageait de prendre au cours du prochain exercice biennal en vue d'accroître progressivement la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire afin d'alléger le poids que représentaient les dépenses d'administration pour les programmes de fond du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

3. Le Comité consultatif note toutefois que dans son rapport, le Secrétaire général a rendu compte des efforts déployés en ce sens lors des trois derniers exercices biennaux en indiquant que de nouvelles propositions en vue de renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi seraient soumises dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. À cet égard, dans l'esquisse budgétaire qu'il a proposée pour l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétaire général indique qu'on prévoit des crédits pour renforcer divers domaines d'activité ou unités : consolidation de la paix, droits de l'homme et assistance humanitaire, secteurs économique et social, services de conférence et Office des Nations Unies à Nairobi (voir A/57/85, par. 6).

**4. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'approche proposée par le Secrétaire général dans son rapport.**

## **B. Services communs**

5. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général sur les services communs (A/57/176). Les représentants du Secrétaire général ont fourni au Comité des précisions et des éclaircissements sur les questions à l'examen. Le Comité prend note de la situation des groupes de travail techniques de l'Équipe spéciale chargée des services communs et incite ces derniers à resserrer leur coopération,

notamment pour ce qui a trait aux voyages et à la mise au point de sites Web consacrés aux achats. Le Comité entend revenir sur ce point lors de l'examen du chapitre 27D – Bureau des services centraux d'appui du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

## **C. Évolution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et incidences sur la capacité de la Commission d'exécuter son programme de travail**

6. Le rapport du Secrétaire général (A/57/364) est présenté conformément au paragraphe 121 de la résolution 56/253 dans lequel l'Assemblée générale demande qu'il lui soit présenté des propositions concrètes pour faire face aux conséquences de la diminution des ressources extrabudgétaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

7. Le Comité consultatif se félicite de la présentation de ce rapport qui contient des informations sur l'évolution des ressources extrabudgétaires pendant les trois derniers exercices biennaux, le contexte général de l'évolution des ressources extrabudgétaires, l'expérience en matière de mobilisation de fonds extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les principales sources d'apports de fonds extrabudgétaires et les restrictions à l'accroissement et à la diversification de ces ressources.

8. Le Comité consultatif constate à la lecture des données consignées dans les tableaux 1 et 2 du rapport que même en tenant compte des écarts enregistrés entre les prévisions de dépenses et les dépenses effectives d'un exercice biennal à l'autre, les ressources extrabudgétaires ont augmenté au cours des trois derniers exercices biennaux, les dépenses effectives étant passées de 16,5 millions de dollars en 1996-1997 à 20 millions de dollars en 2000-2001. Cette variation peut être expliquée par l'incertitude inhérente à toute projection fondée sur des contributions annoncées avant l'exécution du programme de travail ainsi qu'aux ajustements du taux de change. Le Comité avait évoqué les difficultés que posaient les prévisions de ressources extrabudgétaires dans son premier rapport sur le projet

de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003<sup>1</sup>.

**9. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.**

#### **D. Fourniture de services consultatifs**

10. Le rapport du Secrétaire général (A/57/363) est présenté conformément au paragraphe 94 de la résolution 56/253 dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier, à propos de la fourniture de services consultatifs aux États Membres, comment éviter les doubles emplois et utiliser les ressources de manière optimale et efficace.

11. Bien qu'il contienne un certain nombre d'informations générales, ce rapport ne répond pas directement à la demande formulée par l'Assemblée générale. Le Comité consultatif entend faire le point de cette question lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2004-2005.

#### **E. Arrangements budgétaires et financiers décentralisés pour les services centraux**

12. Le rapport du Secrétaire général (A/57/348) est présenté en application du paragraphe 37 de la résolution 56/253 dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'instaurer la pratique selon laquelle les départements utilisateurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assumeront une part croissante des dépenses relatives aux services centraux actuellement inscrits globalement au chapitre 27 (Services communs d'appui) du budget. Le rapport décrit les mesures déjà adoptées pour le financement décentralisé des services centraux et contient un examen conceptuel des avantages et des inconvénients des arrangements de financement décentralisés, ainsi que des possibilités d'une nouvelle décentralisation du financement des services centraux. Le Comité consultatif se félicite de cette analyse et des mesures qui en ont découlé.

**13. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général. Il demande au Secrétaire général de rester saisi de la question et de présenter les**

**propositions qu'il jugera nécessaires au titre du budget-programme pour 2004-2005.**

#### **F. Coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales**

14. La note du Secrétaire général (A/57/361) est présentée conformément au paragraphe 69 de la résolution 56/253 dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accroître encore la coopération entre les départements compétents du Siège et les commissions régionales afin de garantir la qualité des produits et des services fournis aux États Membres, de supprimer, le cas échéant, les doubles emplois et les chevauchements et d'améliorer l'efficacité des activités d'appui au programme. La note du Secrétaire général ne contient pas d'informations sur le fond.

15. Le Comité consultatif constate, à la lecture du paragraphe 2 de la note, que le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/2002/15) traite de la coopération entre les départements du Siège et les commissions régionales. Au cours des auditions, le Comité a été informé que cette question relevait de l'ordre du jour de la Deuxième Commission et qu'elle serait examinée par l'Assemblée générale au titre de l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7), par. 57 et 58.*